



CADRE RESERVE AU CONSEIL GENERAL									
DATE DE DEPOT						N° DE DOSSIER			
JOUR	MOIS	ANNEE							

Aménagement Foncier

Demande d'autorisation de travaux

(Article L.121-19 du Code rural)

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Hôtel du département
40 rue Joinville
72072 LE MANS CEDEX 9

☎ 02 43 54 71 35
☎ 02 43 54 72 53
☎ 02 43 54 71 06
✉ katell.lachiver@cg72.fr
✉ anne.dutetre@cg72.fr

La demande d'autorisation et les pièces qui l'accompagnent doivent être adressées à :

Monsieur le Président du Conseil général
Service Aménagement, Agriculture et Environnement
40 rue Joinville
72072 Le Mans cedex 09

Pièces à joindre à la demande :

1. Le plan de situation des travaux de format minimum A4 (21 x 29,7 cm) en indiquant en rouge leur localisation
2. Si le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain, l'accord du propriétaire justifiant que le demandeur est habilité à procéder aux travaux objet de la demande

1. Désignation du demandeur (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)		
NOM :	Prénoms :	
Adresse : numéro, voie, lieu-dit		Code postal
Commune :	Téléphone fixe	Mail :

2. Localisation des travaux et date de leur réalisation	
Lieu-dit des travaux :	Commune :
Surface (m ²) ou linéaire (m) intéressé par les travaux :	
Références Cadastres : <i>Indiquer section(s) + n° de parcelle(s) (exemple ZM 50)</i>	
NOM et adresse du propriétaire du terrain (s'il est autre que le demandeur) <i>(remarque : son accord doit être joint à la présente demande)</i>	
Date de réalisation des travaux :	

3. Description des travaux (drainage - clôture - semis - plantation - coupe boisement - élagage haie - recépage haie - etc...)
Objectif : (préciser les raisons qui motivent la réalisation des travaux et leur finalité)
Description des Travaux :

Voir suite au verso

4. Pour l'exploitation de haies ou têtards : Consistance de la taille (têtards ou hauts jets) ou du recépage (haie de cépée) *

Essences	Nombre d'arbres ou linéaire de haie			
	Haie de cépée	Haie mixte ou arbres seuls		
Cépée		Têtards	Hauts jets	
ml	ml	Nombre	Nombre	

5. Pour l'exploitation de parcelles boisées *

Essences	Nombre d'arbres ou surface			
	Taillis		Hauts jets	têtards
Surface	Age	Nombre	Nombre	

6. Engagement du demandeur

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

Fait le

Signature du demandeur :

En l'absence de décision de rejet émise dans le délai de 4 mois à compter de la date de réception de la demande d'autorisation par le Conseil général, celle-ci sera considérée comme accordée.

Cadre réservé au Conseil général

AVIS DE LA CIAF

**DECISION DU PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL**

LE

SIGNATURE

* Si plusieurs coupes échelonnées sur plusieurs années sont envisagées dans une même propriété, il y a lieu de remplir une demande d'autorisation par coupe.